Parti socialiste
Lancy

Informations pour les nouvelles et les nouveaux membres

Parti socialiste
Lancy

Chère, cher camarade,

Bienvenue !

Le parti socialiste ne doit sa force, pour l'essentiel, qu'à l'engagement de ses membres : nous sommes dès lors très heureux de ton adhésion, qui renforce notre capacité d'agir.

Tu découvriras dans ce document une présentation de la section de Lancy ainsi que de diverses possibilités d'engagement, soit au niveau local à Lancy, soit au niveau cantonal.

Je ne te ferai pas ici un cours sur les valeurs socialistes car si tu as choisi d'adhérer au PS, c'est que tu les connais et que tu les partages. Je souligne simplement que l'essentiel de notre action vise à la réduction – et, dans l'idéal, à la suppression – des inégalités sociales.

L'inégalité est, en effet, un mal détestable, qui conduit une immense majorité à n'avoir que peu pendant qu'une petite minorité jouit de l'essentiel des richesses. La lutte contre les inégalités est le fondement de notre engagement à défendre les locataires contre les prétentions abusives des bailleurs, les travailleurs contre l'exploitation et les assurés contre les assurances.

Pour t'impliquer de façon active :

- Participe aux stands tenus par la section : les dates te seront communiquées dans la newsletter mensuelle
- Participe aux groupes de travail sur les élections 2020
- Assiste aux Assemblées Générales de la section et à celles du parti cantonal auxquelles tu es systématiquement invité-e
- Participe aux commissions cantonales thématiques
- Tu peux également nous suivre sur les réseaux sociaux en « likant » et partageant nos actualités

Nous attirons également ton attention sur l'importance du versement de la cotisation annuelle à la section. Les jetons de présence de nos élu-e-s et les cotisations de nos membres sont les principales ressources du parti et les moyens qu'ils nous assurent sont indispensables pour financer nos activités et nos campagnes.

Si tu as des questions, n'hésite pas à nous appeler. Si tu souhaites rencontrer un autre membre du Comité, sens-toi libre de prendre contact. Dans tous les cas, tu es la ou le bienvenu-e.

Salutations militantes.

Laurent Moutinot
Président
Parti Socialiste de Lancy

Parti socialiste de Lancy
Courriel : presidence@ps-lancy.ch
Téléphone : +41 79 250 03 00
www.ps-lancy.ch
www.facebook.com/pslancy

Parti socialiste
Lancy

Comité PS de Lancy

Le comité gère les affaires de la section et assure les relations de la section avec le parti cantonal (PSG), le parti socialiste suisse (PSS) et leurs sections.

Le comité se réunit chaque mois dans les locaux du parti.

Laurent Mouinot
Président

laurent.moutinot@gmail.com
079 250 03 00

Daniel Hauenstein
Vice-Président

d_mc_hauenstein@bluewin.ch
079 625 83 71

Christian Marchiando
Trésorier

chris.mar@bluewin.ch
079 758 08 63

Guy Maurin
Secrétaire

mauringuy@bluewin.ch
+33 632 23 07 27

Frédéric Renevey
Maire

f.renevey@lancy.ch
079 242 84 77

Salima Moyard
Candidate au CA

marie-salima.moyard@ps-ge.ch
079 302 53 56

Nicolas Clémence
Président du CM

nicolas.clemence@ps-lancy.ch
079 345 97 56

Eric Maugué
Chef de groupe CM

eric.maugue@lancy.ch
076 418 66 70

Vally Carter
Conseillère municipale

vally.carter@lancy.ch
076 679 40 85

Céline Rosselet
Conseillère municipale

celine.rosselet@lancy.ch
079 476 12 41

Sabrina Letizia
Membre

sabrina.letizia@bluewin.ch
078 732 00 56

Parti socialiste
Lancy

Présentation et explications des fonctions municipales

Conseil municipal

Le Conseil municipal est l'autorité délibérative de la commune. Il est élu pour 5 ans, en un seul tour, au système propostionnel. Les listes qui obtiennent moins de 7% des suffrages (quorum) n'ont aucun siège.
A Lancy, il est composé de 37 membres.

Le bureau du Conseil municipal est composé d'un membre par parti, sa composition et ses prérogatives sont fixées par le règlement du Conseil municipal. En particulier, le CM désigne chaque année parmis ses membres un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et des membres du bureau. Un membre du Conseil municipal ne peut pas être collaborateur de l'entourage immédiat des membres de l'exécutif, ni cadre supérieur de l'administration communale. Il ne peut pas être membre de l'exécutif communal. Avant d'entrer en fonction, chaque conseiller municipal doit prêter serment, et déclare «je le jure» ou «je le promet».

Le Conseil municipal siège en séance ordinaire à la mairie, une fois par mois, de janvier à juin et de septembre à décembre. Il peut également se réunir en session extraordinaire : il ne peut alors traiter que les objets figurant à l'ordre du jour. Les séances du Conseil municipal sont publiques, sauf lorsqu'un huis clos est prononcé.

Deux séances sont obligatoires chaque année : le vote des comptes et du budget. Dans tous les cas, une convocation avec l'ordre du jour et tous les documents utiles à la séance sont envoyés à l'avance. Le Conseil municipal délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents et en général à main levée.

Les décisions sont prises à la majorité simple (nombre de oui contre nombre de non, les absentions ne comptent pas). Certains cas (LAC art.20 al.2) nécessitent une majorité absolue (la moitié des membres présents +1). Le président ne vote pas, sauf pour départager en cas d'égalité des voix, à la majorité absolue ou à bulletin secret. Les membres du Conseil municipal qui ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter tant au Conseil municipal que dans les commissions.

Le Conseil municipal vote sur des délibérations (décisions soumises au référendum facultatif et contraignantes pour l'exécutif), des résolutions (fonctions consultatives, avis ou propositions non soumises au référendum et non contraignantes pour l'exécutif).

Conseil administratif

Le Conseil administratif est l'organe exécutif de la commune. Il est élu pour 5 ans, en deux tours, au système majoritaire. Le premier tour a lieu en même temps que l'élection au Conseil municipal.

Il est composé de trois membres, dont un prend la fonction de maire chaque année à tour de rôle, du 1er Juin au 31 mai. Un Conseiller administratif ne peut pas être membre du Conseil municipal, ni avoir de fonction au sein de l'administration communale.

Il se répartit la gestion des dicastères (secteurs de l'administration) et prend les décisions à la majorité des membres présents et en tient un procès-verbal (confidentiel). Il est notamment chargé :

- de l'administration de la commune et la conservation des biens communaux;
- de la soumission au Conseil municipal de projets de délibérations, puis de leur exécution ;
- la présentation au CM du budget, des comptes et du rapport administratif annuels.
- de l'assermentation des agents municipaux ;
- de préaviser tous les objets qui ne sont pas de la compétence du Conseil municipal;
- des placements financiers, de l'acceptation de dons ou legs, de la conclusion de baux d'une durée max de 12 ans.
- exécute les lois, règlements et arrêtés de compétence communale
- de l'engagement et nomination du personnel communal, fixation des salaires, contrôle et révocation selon le statut du personnel
- oppositions dans le cadre de procédures d'aménagement du territoire, en particulier si le CM a voté un préavis négatif
- édicter des règlements municipaux lorsque le CM n'a pas fait usage de cette prérogative.

Parti socialiste de Lancy
Courriel : presidence@ps-lancy.ch
Téléphone : +41 79 250 03 00
www.ps-lancy.ch
www.facebook.com/pslancy

Parti socialiste
Lancy

Notre élu au Conseil Administratif

Le conseil administratif est l'organe exécutif des autorités de la Ville de Lancy. Il est composé de 3 membres, dont 1 socialiste, qui prennent la fonction de Maire à tour de rôle.

Frédéric Renevey
Maire

f.renevey@lancy.ch
079 242 84 77

Nos élu-e-s au Conseil municipal

Le conseil municipal est l'organe délibératif de la Ville de Lancy. Il est composé de 37 membres, dont 8 socialistes, qui débattent de la politique de la Ville de Lancy et votent le budget.

Nicolas Clémence
Président du CM

nicolas.clemence@ps-lancy.ch
079 345 97 56

Eric Maugué
Chef de groupe

eric.maugue@lancy.ch
076 418 66 70

Thierno Barry
Conseiller Municipal

thierno.barry@lancy.ch
078 658 11 39

Vally Carter
Conseillère municipale

vally.carter@lancy.ch
076 679 40 85

Céline Rosselet
Conseillère municipale

celine.rosselet@lancy.ch
079 476 12 41

Nancy Ruerat
Conseillère municipale

nancy.ruerat@lancy.ch
078 895 94 44

Sevinç Sönmez-Polat
Conseillère municipale

sevincpolat67@gmail.com
076 379 78 59

Muharrem Temel
Conseiller Municipal

muharrem.temel@lancy.ch
079 409 28 30

Parti socialiste de Lancy
Courriel : presidence@ps-lancy.ch
Téléphone : +41 79 250 03 00

www.ps-lancy.ch
www.facebook.com/pslancy

Parti socialiste
Lancy

Nos député-e-s au Grand Conseil

Salima Moyard
Députée

marie-salima.moyard@ps-ge.ch
079 302 53 56

Cyril Mizrahi
Député

cyril.mizrahi@gc.ge.ch
079 412 21 80

Représentant-e-s du PS Lancy

Thierno Barry
Représentant

Fondation communale immobilière de Lancy

thierno.barry@lancy.ch
078 658 11 39

Nancy Ruerat
Représentante

Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont

nancy.ruerat@lancy.ch
078 895 94 44

Daniel Hauenstein
Représentant

Conseil d'administration de la Fondation communale
pour le logement des personnes âgées

d_mc_hauenstein@bluewin.ch
079 625 83 71

Parti socialiste
Lancy

Statuts du Parti Socialiste de Lancy

Retrouvez les statuts du Parti Socialiste de Lancy sur : http://ps-lancy.ch/section/statuts

Groupes de travail thématiques

Le parti socialiste genevois organise des groupes de travail ouverts afin de réfléchir sur des thématiques et de faire des propositions, sous la coordination de Françoise Joliat, vice-présidente en charge des commissions.

Pour connaître les dates de réunions, vous pouvez vous référer au site du PSG (www.ps-ge.ch)

Commission Judiciaire
Irène Buche - irene.buche@gc.ge.ch
Roland Burkhard - burkhard@votreavocat.ch

Commission migration, intégration et Genève Internationale
Emmanuel Deonna - edeonna@gmail.com

Commission de politique socialie et de santé
Nathalie Leuenberger - nathalie.leuenberger@meyrin.ch

Commission du logement et de l'aménagement du territoire
Nicole Valiquer - nicole.valiquer@gc.ge.ch

Commission des transports et de la mobilité
Denis Chiaradonna - denis.chiaradonna@ps-ge.ch

Commission du sport
Darius Rao - raodarius@outlook.com
Tim Fontolliet - tim.fontolliet@gmail.com

Commission de la culture
Patricia Vatré - patriciavatre@gmail.com

Commission de l'économie, des finances et de l'emploi
Gilles Thorel - gthorel@imaginer.ch

Plateforme socialiste de l'agglomération et des problématiques transfrontalières
René Longet - longet@bluewin.ch

Commission de la petite enfance, de l'éduction et de la formation
Sandra Capeder - scapeder@bluewin.ch

Groupe égalité entre femmes et hommes
Aurélie Friedli - aurelie.friedli@ps-ge.ch

Groupe 60+
Jean-Pierre Thorel - jpthorel@swissonline.ch

Jeunesse socaliste genevoise
info@js-geneve.ch

Parti socialiste
Lancy

Agenda du Parti Socialiste Genevois

Retrouvez toutes les dates du Parti Socialiste Genevois (stands, événements, assemblées générales...) sur l'agenda en ligne : http://www.ps-ge.ch/agenda

Guide du/de la militant-e

Comment fonctionne la politique en suisse, à Genève ? Qui élit en Suisse ?
Quels sont les organes du parti ? Comment s'engager au Parti Socialiste ?

Retrouvez toutes ces informations dans le guide du/de la militant-e du Parti Socialiste :
http://www.ps-ge.ch/guide-du-militant

Le comité directeur du PS Genevois

Le Comité directeur du PS genevois est composé de 16 membres élu-e-s tous les deux ans lors du Congrès du parti, ainsi que de membres de droit, invités aux séances en raison de leur mandat politique ou afin de représenter un groupe affilié au PS genevois. Il est ouvert à l'ensemble des membres du PS genevois. Le Comité directeur met en œuvre les décisions de l'Assemblée générale, décide de la présentation de projets de loi au Grand Conseil, engage les employé-e-s du parti et donne un préavis sur les objets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Gérard Deshusses, Président
Caroline Marti, 1ère Vice-Présidente
Matthieu Jotterand, Vice-Président ad interim en charge de la coordination des sections
Françoise Joliat, Vice-Présidente en charge de la coordination des commissions
Pancho Gonzalez, Trésorier
Nicolas Clémence, Responsable communication et presse
Michel Zimmermann, Responsable des liens avec le PSS
Roger Deneys, Responsable de la formation interne
Carole-Anne Kast, Responsable du recrutement
Guilhem Kokot, Responsable de la mobilisation interne
Nicole Valiquer Grecuccio, Représentante de l'AG
Marion Sobanek, Représentante de l'AG
Paule Mangeat, Représentante de l'AG
Jean-Pierre Tombola, Représentant de l'AG
Michel Pomatto, Représentant de l'AG
Frédérique Bouchet, Secrétaire générale

http://www.ps-ge.ch/comite-directeur

" Depuis 125 ans, le PS s'engage en faveur d'une politique pour tous, sans privilèges. Nous disons oui à une Suisse qui rassemble et non à une Suisse qui exclut. "

Parti socialiste de Lancy
Courriel : presidence@ps-lancy.ch
Téléphone : +41 79 250 03 00
www.ps-lancy.ch
www.facebook.com/pslancy